Conseiller chauffage PEB - Type 1

Réceptionnez les nouvelles installations de chauffage !

Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

À Bruxelles, depuis 2011, toute nouvelle installation doit être réceptionnée ou approuvée.
Cette formation est complémentaire au "Technicien chaudière PEB GI".

PROGRAMME :

- Réglementation socle de base
- Agrément Conseiller chauffage Type 1
- Aspects théoriques réception Type 1
- Appliquer les normes ventilation du local de chauffe
- Réaliser une réception Type 1
- Compléter une attestation de réception de Type 1
- Examen

Attention : aucune dérogation ne sera acceptée pour une absence à l'examen.
En cas d'absence - pour quelque raison que ce soit - le prix d'un examen Conseiller chauffage PEB Type 1, seul, sera de 125€ (aussi bien en 1ère, qu'en 2ème session).

SYLLABUS :
Le syllabus est distribué à chaque participant, par mail, au début du 1er cours. Vérifiez bien que l'encodage de l'adresse mail de ce dernier soit correcte lors de l'inscription.

objectif

Obtenez du certificat d'aptitude « Conseiller chauffage PEB - Type 1 » pour la Région de Bruxelles-Capitale

Détails sur la formation:

Public cible

Toute personne qui possède le certificat d'aptitude "Technicien chaudière PEB GI ou L" et qui souhaite effectuer des réceptions de Type 1.

PREREQUIS :
Être détenteur du certificat d'aptitude "Technicien chaudière PEB GI ou L" ou avoir suivi un "Recyclage Technicien chaudière PEB pour la région de Bruxelles" si le certificat de base a été obtenu avant le 01/01/2019.

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat d'aptitude « Conseiller chauffage PEB de Type 1 » pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Prix: 495€

Durée: 28h00

Dates:
• 05/10 - 06/10 - 07/10 et 09/10/2026(*)
• 12/04 - 13/04 - 14/04 et 19/04/2027(*)
Horaire : de 8h30 à 17h00 (ou 13h00*)

Places: Min. 8 - Max. 15

CONDITIONS D'ADMISSION

DOCUMENT A FOURNIR par mail (fc@efp.be) à l'inscription :
Preuve de la réussite du Technicien chaudière PEB GI (copie du certificat obtenu dans un centre agréé).

L'identité du candidat peut être demandée à tout moment, notamment lors de formations/examens certifiants.
Le coût de la formation est à payer à l'inscription.

Vous êtes apprenant ou vous avez déjà suivi une formation continue à l'efp dans l'année en cours ? Envoyez vos coordonnées par mail à fc@efp.be pour découvrir si vous pouvez bénéficier d'une réduction sur votre prochaine formation.